Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 95 (1966)

Heft: 4

Artikel: Quelques réflexions sur la démocratisation de l'enseignement

Autor: Brunisholz, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques réflexions sur la démocratisation de l'enseignement

On parle beaucoup de la démocratisation de l'enseignement. Que veut-on dire par là? Les uns la définissent «l'accès à toutes les carrières garanti à chacun». Je suppose qu'ils pensent seulement à ceux qui en sont capables, sinon ce serait l'expression d'une nouvelle démagogie. D'autres y voient la possibilité donnée à tous d'acquérir les connaissances correspondant à leurs aptitudes.

Le national-socialisme avait déjà voulu réaliser à sa manière la démocratisation de l'enseignement. Il s'était attaqué à la méthode plutôt qu'à la réforme de l'école en tant qu'institution d'Etat. Le maître voyait ses compétences changées en obligation de répondre simplement aux questions des élèves qui décidaient eux-mêmes, selon leur fantaisie, des matières à étudier et des horaires à établir. Inutile d'ajouter qu'une telle conception de l'école, à vrai dire tout à fait démocratique, ne fit pas long feu.

Chez nous l'école primaire est déjà démocratisée puisqu'elle est obligatoire et gratuite pour tous les enfants. On est même en train de la subdiviser en différentes sections selon l'intelligence des élèves. Ce fractionnement, poussé à l'excès, peut devenir préjudiciable à certains enfants. Les élèves sont tirés vers le haut non seulement par le maître, mais par leurs condisciples. Si ceux-ci sont tous égaux dans leur médiocrité, on ne voit pas comment peut se réaliser pour eux cette instruction mutuelle qui joue pourtant un rôle important en éducation.

Il s'agit donc chez nous en premier lieu de démocratiser l'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire supérieur qui y prépare. L'idée de vouloir faire bénéficier des écoles supérieures non seulement ceux qui jouissent du privilège de la naissance ou de la fortune est certainement juste. La vivacité de l'intelligence et sa profondeur ne sont pas l'apanage d'une classe sociale. La vocation de chaque homme est manifestée par les dons naturels et spirituels qui lui sont départis. Les uns tiennent de leur atavisme comme aussi de leur éducation les dons naturels qui les rendent particulièrement aptes à la gestion, à l'acquisition, à l'administration des richesses spirituelles ou matérielles. D'autres sont inaptes à de telles fonctions. Cette inégalité, cette diversité d'aptitudes est un fait indéniable, la raison et l'expérience le prouvent. C'est une loi naturelle qui manifeste une intention du créateur.

La possession de dons particuliers est une désignation de la nature et un appel à jouer un rôle plus élevé. Cette richesse est un dépôt qui oblige celui qui en est bénéficiaire à la faire fructifier et à utiliser à ses fins person-

nelles d'abord, mais aussi à celles de ses frères. Mais ce développement exige parfois des moyens qui ne sont pas toujours à la disposition de chacun. C'est alors que doit intervenir dans la société chrétienne l'aide de la communauté. Le droit à la vie, ce droit souverain contient ce qui est nécessaire à l'épanouissement de tout l'être et de ses particularités propres. Ce n'est donc pas du collectivisme trop poussé que de rendre possible aux pauvres l'accès aux hautes études, quand ils en sont capables, mais un rôle normal de l'Etat chrétien.

C'est cependant là une vue idéalisée. Tout serait simple sans la prétention et l'orgueil humain. Sont multitude ceux qui se croient détenteurs de talents spéciaux et si l'Etat se mettait sur le pied de s'incliner devant les caprices de chacun, il n'arriverait qu'à créer une légion de ratés prétentieux et d'ânes savants, un prolétariat intellectuel le plus dangereux de tous. Une sélection non seulement symbolique, mais efficace et même sévère s'impose.

L'Etat de Fribourg a déjà commencé la réalisation d'un tel programme, celui de favoriser l'accès aux études, par la création du Fonds cantonal des études. Son développement causera de nouvelles charges pour l'Etat, c'est-à-dire pour tous car l'Etat c'est nous et il ne possède rien de plus que ce qu'on lui donne. Récoltera-t-il de la reconnaissance de tout cela? Nous ne le croyons pas, mais au contraire des critiques plus acerbes de la part du citoyen-contribuable.

Il ne faudrait pas que la démocratisation des études soit à sens unique, c'est-à-dire que les charges soient collectivisées et les profits individualisés. Si l'Etat facilite dans une large proportion l'accès aux hautes études à ceux qui en ont le goût et les aptitudes, c'est pour créer une élite au service de la communauté. Ajoutons qu'il faudrait reconnaître à cette élite la place qui lui reviendrait. Mais nous constatons aussi ce fait: la revendication du droit aux études et même davantage par un pré-salaire pour revendiquer après le nouveau droit à la liberté de s'enrichir. Collectivisme d'un côté, libéralisme de l'autre, cela ne peut se concevoir. Si la société représentée par l'Etat consent à de grands sacrifices dans l'ordre social, ceux qui en sont les bénéficiaires doivent se souvenir plus tard qu'ils ont en contrepartie un service social à remplir en modérant leurs prétentions, sinon l'Etat serait obligé avec le temps de les y contraindre, car il n'y a pas de devoir sans droit, ni de droit sans devoir.

M. Brunisholz